



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rejoignez les métiers de l'éducation, du sport et de la recherche

Publiée le | Réf.

Inspecteur(rice) santé et sécurité au travail (ISST), Rectorat de Versailles

Académie de VERSAILLES

Date limite de candidature : 24/04/2026

Le Poste

Inspecteur(rice) santé et sécurité au travail (ISST), Rectorat de Versailles

Diplôme requis : Niveau 6 : Licence
et diplômes équivalents

Emploi ouvert aux titulaires et aux
contractuels

Catégorie A

CDD

Encadrement : Non

Date de vacance de l'emploi :

01/04/2026

L'établissement

Description de poste

Positionnement et environnement de travail

L'ISST est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Recteur et rattaché(e) fonctionnellement à l'Inspection générale de l'Education, du sport et de la recherche (IGESR).

Missions

Veille et contrôle : L'ISST contrôle l'application de la réglementation dans les domaines de la santé et de la sécurité dans les écoles, établissements et services de l'académie.

Rectorat de l'Académie de Versailles

Rectorat de l'Académie de
Versailles
3 boulevard de Lesseps
78017 VERSAILLES cedex

Expertise et conseil : L'ISST apporte son expertise pour identifier les risques, Il/Elle conseille les autorités sur la prévention des risques professionnels et formule des propositions pour sa mise en œuvre et son respect. Il /Elle propose toute mesure lui paraissant de nature à améliorer la santé, l'hygiène et la sécurité au travail et à la prévention des risques professionnels.

Il/Elle participe aux enquêtes sur les lieux d'accident.

Il/Elle a une action de prévention dans les domaines suivants (non exhaustifs) : sécurité des bâtiments, sécurité de l'équipement des bâtiments, des matériels et des produits, hygiène des locaux et des équipements, ergonomie, prévention des risques professionnels ...

Il/Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes académiques de prévention des risques professionnels

Il/Elle assiste éventuellement aux visites et enquêtes de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et peut participer aux délégations de la F3SCT

Il/Elle donne son avis sur tout document se rattachant à la mission de la F3SCT et les règles et consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et sécurité au travail.

Il/Elle est sollicité(e) en cas de désaccord sérieux et persistant entre la F3SCT et l'administration,
Il/Elle peut représenter les chefs d'établissement ou de services, à leur demande, auprès d'organismes externes de la prévention.

Animation de réseau et de formations : L'ISST contribue, en lien avec les autres acteurs académiques de prévention, à l'animation du réseau des conseillers et assistants de prévention.

Il/Elle anime des actions de formation sur l'hygiène et la sécurité en direction des personnels. Il/Elle recherche, conçoit et diffuse des outils d'information et de formation à la prévention des risques.

Dialogue social : L'ISST assiste de plein droit aux réunions des (F3SCT) des comités sociaux d'administration académiques (CSA A) et départementaux (CSA SD). Il/Elle peut participer aux travaux de ces instances.

Il/Elle informe de ses visites et travaux la F3SCT académique par une synthèse au moins annuelle et, si besoin, aux F3SCT départementales ou spéciales.

Formation

L'inspecteur/rice santé sécurité au travail bénéficie d'une formation initiale préalable à la prise de fonctions et dispensée par l'institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). Le/la candidat(e) doit posséder le niveau de formation requis ou s'engager à suivre la formation obligatoire dès sa prise de poste.

Descriptif du profil recherché

Profil du candidat

Une expérience des fonctions d'ISST, d'ingénieur en prévention des risques, de conseiller/ère de prévention serait appréciée, de même que la détention de compétences spécifiques en matière de santé sécurité au travail.

Compétences liées au poste

Connaissances :

Connaître la réglementation santé sécurité au travail.

Connaître l'organisation de la santé et sécurité au travail dans la fonction publique de l'Etat et dans l'Education nationale.

Connaître les techniques d'analyse de risque et d'analyse des accidents.

Connaître les techniques de contrôle, d'enquête et d'audit.

Savoir-faire :

Réaliser une inspection.

Rédiger des rapports d'inspection et des comptes-rendus.
Rendre compte.

Conseiller et aider à la décision.

Etablir un diagnostic et un plan d'activités.

Disposer d'une bonne maîtrise de l'expression orale et écrite.

Savoir-être :

Autonomie.

Réactivité.

Sens de l'organisation, rigueur, fiabilité.

Grandes capacités relationnelles et de conviction.
Discrétion professionnelle.

Conditions particulières exercice

Il est indispensable que l'inspecteur/trice santé et sécurité au travail soit titulaire d'un permis de conduire valide de catégorie B.

Informations complémentaires

Personnes à contacter :

Monsieur Benoît VERSCHAEVE, Secrétaire général de l'académie de Versailles, Tél. : 01 30 83 40 02

ce.sg@ac-versailles.fr ;

Madame Nathalie LAWSON, DRH, Tél. : 01 30 83 40 33 /
ce.drh@ac-versailles.fr

Descriptif employeur

L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95).

Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près de 1 100 000 élèves dans les premier et second degrés, soit 9% des effectifs scolarisés de la France, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, ingénieurs, techniciens, de service et de santé).

L'académie s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle dans ses activités de recrutement et d'accompagnement des parcours de ses personnels.

Rejoindre l'académie de Versailles, c'est mettre vos talents et votre expertise au service de l'éducation et de l'épanouissement de notre jeunesse.

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.ac-versailles.fr

Documents à transmettre

CV; Lettre de motivation; Autres (Autres étant: : copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon pour les agents titulaires)